



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 41172

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la « fracture numérique » qui sépare les pays riches et ceux de la zone ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Pour 95 % de l'Afrique subsaharienne par exemple, le coût de la bande passante est 400 fois supérieur à ce qu'il est en France. L'Afrique, comme les pays de l'ACP, n'est donc pas en mesure de bénéficier de ce formidable moteur de développement, de désenclavement, et d'accès au savoir que représentent les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication). En outre, dans un tel contexte de fracture numérique aggravée, le fossé entre l'Afrique et le reste du monde ne peut que continuer à se creuser et à rendre l'aide internationale encore moins efficace et crédible. Aussi il lui demande s'il compte engager des actions concrètes contre la fracture numérique dans la zone ACP et si oui, de lui en préciser les objectifs et les moyens.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères est bien conscient des opportunités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), particulièrement pour le continent africain. Depuis plusieurs années, ce ministère a décidé d'intégrer de manière transversale les NTIC au coeur de ses actions de coopération traditionnelles. Le programme « ProCoopTic » (programme de coopération TIC) qui est en cours d'achèvement, a, par exemple, permis de financer des actions utilisant les NTIC pour le développement rural, l'éducation ou l'État de droit. La question de l'accès à ces technologies est prise en compte dans la coopération internationale conduite par ce ministère, conformément aux positions prises par la France lors du SMSI (intervention du Premier ministre, le 11 décembre 2003, au sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information). Concrètement, ce ministère conduit à ce jour plusieurs actions pilotes, parmi lesquelles on peut citer : le soutien à la connexion et à l'interconnexion des universités en Afrique, et plus particulièrement à Madagascar et au Cameroun ; - un programme d'intégration de la recherche africaine au sein des réseaux internationaux (4 M EUR pour les trois années à venir) ; - un programme d'appui au désenclavement numérique visant la mise en place de plus de soixante points d'accès publics à Internet dans des zones enclavées de 13 pays d'Afrique subsaharienne (6 M EUR pour les 3 années à venir) ; un soutien financier (100 000 euros en 2004) aux structures africaines de gestion technique de l'internet.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41172

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4347

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6393